

du ministère des Travaux publics a pu se passer d'un assistant pendant deux ans et demi, je crois que nous pourrions nous dispenser également de voter ce crédit de \$700. Considérant la crise que nous traversons, je ne vois pas comment le ministre intérimaire peut justifier cette augmentation de traitement pour un emploi qui n'a pas eu de titulaire depuis deux ans et demi. Plusieurs travaux publics sont suspendus; le Gouvernement les diminue partout et conseille aussi au peuple de diminuer ses dépenses afin d'aider à la guerre. Je répète que ce crédit pourrait très bien être supprimé.

L'hon. M. REID: Je promets à l'honorable député que je ne remplirai pas la position tant que je serai ministre intérimaire des Travaux publics.

L'hon. M. MURPHY: Quel était le dernier assistant de l'architecte en chef?

L'hon. M. REID: Monsieur R. C. Wright, un très bon fonctionnaire. Si j'avais à nommer un titulaire, je l'y appellerais.

L'hon. M. MURPHY: Pourquoi n'est-il plus là?

L'hon. M. REID: Il a donné sa démission.

L'hon. M. MURPHY: Je n'aurais pas fait d'observations au sujet de ce crédit, si ce n'eût été de l'explication que l'honorable ministre a donnée à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Bureau) que ce crédit a été proposé par l'ancien ministre des Travaux publics. Il est bon, je crois, d'examiner un peu tout ce qui n'est pas parfaitement régulier et que l'on peut attribuer à l'ancien ministre des Travaux publics. Voici un emploi qui a été vacant pendant plus de deux ans, et comme l'a fait remarquer le député de Trois-Rivières, le ministère des Travaux publics a diminué ses opérations depuis la guerre; et il n'y a certainement pas de perspective qu'elles augmentent d'un seul coup. Malgré cela, non seulement on propose de continuer un emploi qui n'a pas été rempli depuis plus de deux ans, mais on veut augmenter de \$700, le traitement qui y est attaché.

Je ne crois pas que le ministre puisse justifier cette dépense. Je partage entièrement l'opinion de l'honorable député de Trois-Rivières à ce sujet, et cette somme devrait être retranchée.

L'hon. M. REID: J'ai obtenu du sous-ministre un renseignement qui me permettra peut-être de mieux préciser cette affaire.

[M. Bureau.]

M. Wright occupait cette charge à l'époque où le ci-devant ministre des Travaux publics a pris la direction du département. Comme je l'ai dit, c'était un excellent fonctionnaire, donnant pleine satisfaction au ministre. C'est de son plein gré qu'il a quitté le département, pour prendre un emploi dans une maison de Montréal. Plus tard, il est revenu au ministère, où il a demandé une place, et l'ancien ministre prisait si fort ses services qu'il le nomma surintendant à Toronto d'une succursale des Postes. A l'époque où il quittait le département, M. Wright touchait un traitement de \$3,900; s'il y était resté, il toucherait aujourd'hui \$4,000, le maximum de sa classe. L'ancien ministre désirait beaucoup le retour à Ottawa de M. Wright, et le seul moyen d'y parvenir, c'était de lui payer le traitement auquel il avait droit, celui qu'il aurait touché s'il n'était pas parti. La somme de \$700 fut mise au budget afin d'assurer le retour de M. Wright à Ottawa, où l'on a besoin de ses services. Il n'y a rien absolument à cacher dans cette affaire. M. Wright était un fonctionnaire nommé sous le ministère précédent, mais il a rempli ses fonctions assidûment, et l'on faisait grand cas de ses services. Si nous supprimions cet article, M. Wright ne pourrait être ramené à Ottawa pour y remplir cette charge.

L'hon. M. MURPHY: Dois-je comprendre que c'est l'intention du ministre de faire revenir M. Wright à Ottawa et de le nommer avec ce traitement?

L'hon. M. REID: J'ai dit que c'était là l'intention de l'ex-ministre des Travaux publics, et c'est là la raison de ce crédit.

L'hon. M. MURPHY: Je demande à savoir si c'est l'intention du ministre d'agir comme je l'ai dit.

L'hon. M. REID: En ce qui me concerne, je ne fais aux Travaux publics que les nominations devenues nécessaires pour remplir les vacances qui s'y produisent. M. Wright devra rester où il est jusqu'à ce qu'il soit nommé un nouveau ministre des Travaux publics, qui décidera de cette affaire selon qu'il le jugera à propos.

L'hon. M. MURPHY: S'il en est ainsi, vous n'avez que faire de cette somme.

L'hon. M. REID: S'il faut que M. Wright revienne, il n'est que juste de voter ce crédit, afin que le nouveau ministre, quel qu'il soit, puisse prendre une décision.

L'hon. M. MURPHY: Il pourra n'avoir jamais entendu parler de M. Wright ou n'avoir aucunement l'intention de le nom-